

Allocations familiales

Il est regrettable que nous étudions ce bill en l'absence du ministre. Je répète toutefois qu'il est prêt à venir ici dès qu'il en aura fini avec le comité des finances dont il doit s'occuper en premier lieu. Comme je parraine le bill, c'est moi qui dirige les discussions.

M. McGrath: C'est ici qu'il doit être en premier lieu.

Mlle Bégin: Les députés de l'opposition feraient mieux de se décider. Ils ne savent pas ce qu'ils veulent. Ce bill ne se prête pas à ce genre de petit jeu.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre n'a vraiment rien compris. Je souscris entièrement aux commentaires du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Ce n'est pas la première fois que cela arrive. En fait, alors que Votre Honneur était au fauteuil, et une ou deux fois déjà du temps de votre prédécesseur, des députés ont proposé l'ajournement de la Chambre ce qui met fin très rapidement aux réunions des comités et nous oblige à voter.

Le gouvernement devrait avoir l'intelligence de ne pas réunir les comités permanents lorsque la Chambre est formée en comité plénier. Le comité plénier de la Chambre est certainement plus important que les divers comités permanents qui se réunissent en même temps. Le gouvernement a décidé de faire étudier cette mesure en comité plénier. Les comités permanents ne devraient donc pas se réunir en même temps.

Pourquoi a-t-on convoqué les comités? Dans certains cas, c'est pour les organiser et certains d'entre nous devraient y être présents. Nous ne pouvons pas y aller parce que nous estimons que la Chambre a plus d'importance lorsqu'elle est formée en comité plénier. Les députés veulent commenter certains articles et voter pour ou contre. Le timbre ne sonne pas. Comment pouvez-vous participer en même temps à un comité permanent et à un comité plénier de la Chambre qui doit avoir la priorité?

M. Alan Martin (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas entrer dans les généralités soulevées par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) dans le cadre de son rappel au règlement, mais j'aimerais commenter certains détails qu'il a mentionnés.

D'abord, j'aimerais de nouveau clarifier la situation à l'égard d'hier soir, comme je l'ai fait quand le député de Saint-Jean-Est a soulevé la question hier. En fait, si le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques s'est réuni hier soir, c'est sur la demande des membres de l'opposition officielle qui font partie de ce comité sous la direction du député de York-Simcoe (M. Stevens).

Nous n'avions nulle intention de nous réunir hier soir. Comme je l'ai dit à la Chambre hier, nous craignons des difficultés des deux côtés de la Chambre si le comité ne se réunissait pas. Mais pour donner satisfaction à l'opposition officielle et à son critique financier, le président du comité, le député de York-Centre (M. Kaplan), a décidé de tenir la séance.

● (1552)

Quant à la séance d'aujourd'hui, l'unique raison pour laquelle le ministre des Finances assiste à la réunion du comité permanent des finances, du commerce et des questions écono-

miques au lieu d'être en Chambre c'est que l'opposition officielle, dirigée encore une fois par le député de York-Simcoe et aussi je pense par le chef de l'opposition (M. Clark), a insisté pour avoir trois séances successives. Celle d'aujourd'hui n'a pas été convoquée par le gouvernement, mais par le comité permanent, comme toutes les séances des comités permanents. Elle avait été organisée il y a un certain temps, et c'est par pure coïncidence que malheureusement nous siégeons encore ici en comité plénier pour l'étude d'une mesure sociale que certains des membres de l'opposition sont désireux de voir adopter.

M. l'Orateur: Deux autres députés désirent prendre la parole. Nous discutons en substance d'un sujet sur lequel je n'ai aucune autorité. Je pense donc qu'il y aurait lieu de fixer certaines limites.

Les deux côtés se sont exprimés au sujet du calendrier des séances. C'est à bon droit peut-être que le sujet a été abordé, pour indiquer à ceux qui organisent le calendrier des séances et à ceux qui y acquiescent qu'il faudrait peut-être y apporter plus de soin pour éviter des conflits. Mais tout bien considéré je n'ai aucune autorité sur l'organisation ou l'annulation du calendrier des séances. S'il n'est pas possible de résoudre le conflit de la façon qui a été indiquée cet après-midi, je ne puis rien y faire.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet d'une affirmation du secrétaire parlementaire. Je tiens à la relever car elle contredit des propos tenus hier soir au cours de nos travaux.

A la page 853 du *hansard*, on prête au député de York-Simcoe (M. Stevens) les propos suivants:

Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas retarder les travaux du comité, mais je ne peux permettre que le secrétaire parlementaire persiste dans son erreur. En fait, on nous a imposé la guillotine pour ce qui est du bill C-7. J'ai d'abord dit que nous pourrions entendre le gouverneur de la Banque du Canada, M. Bouey. Le gouverneur nous a fait savoir aujourd'hui qu'il ne pouvait venir ici qu'à 8 heures ce soir, car il doit se rendre à Vancouver demain. Je lui ai répondu que nous serions accommodants et que si nous pouvions le recevoir ce soir à 8 heures, nous le ferions.

Il était important de consigner cela, qui ne concorde pas avec ce que le secrétaire parlementaire a dit.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES ENFANTS

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Laniel, reprend l'étude, interrompue le lundi 6 novembre, du bill C-10, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu établissant un crédit d'impôt au titre des enfants et à modifier la loi de 1973 sur les allocations familiales, présenté par M. Chrétien.